

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le 21 mars à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel AUCLAIR**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 13

Nombre de Présents :.....11

Nombre de Votants :.....13

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2019

PRESENTS : Mrs. Michel **AUCLAIR**, Michel **OGER**, Mme Elisabeth **BIDARD**, M. Alain **BRIAND**, Mmes Elisabeth **REGRENY**, Marie-Françoise **PENAUD**, M. Jean-Luc **CHENE**, Mmes Annie **DENIEL**, Denise **MARTIN**, M. Youri **MOSIO**, Mme Colette **NICOLAS**.

ABSENTS / EXCUSES : Mme Valérie **CHARPENTIER** et M. Xavier **de BOISSARD** qui ont respectivement donné procuration à Mme Elisabeth **BIDARD** et M. Alain **BRIAND**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Youri **MOSIO**.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des boulettes de fuel ont été trouvées sur les plages ce matin par des promeneurs. La gendarmerie et les pompiers se sont rendus sur place. Il précise que les boulettes sont en cours d'analyse. Il semblerait qu'elles proviennent plus d'un dégazage sauvage que d'une pollution issue du « Grande América ». Les services de la mairie reçoivent des points journaliers de la Préfecture pour les différentes opérations menées.

Monsieur Michel OGER demande à Monsieur le Maire de faire un point sur la Maison de Santé. Ce dernier informe que la réception des travaux aura lieu dans 8 à 10 jours. Il a également rencontré le notaire pour la rédaction des baux professionnels. Concernant le local mis à la disposition de plusieurs praticiens paramédicaux, diverses solutions seront proposées par l'office notarial. L'ouverture est prévue pour le 15 avril prochain et des contacts ont été pris avec différents praticiens. Enfin, l'inauguration aura lieu prochainement.

Affaires générales

I – CAF - Convention d'objectifs et de financement – Prestation « Périscolaire » - Avenant n°1

Après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention présenté par la CAF 17 pour la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement - Périscolaire » assurée par l'ALSH communal « Les Moussaillons du Pertuis », le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant à la convention proposé, tel qu'annexé ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

II– Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire explique que la rue de la Prée et la rue de Trousse Chemise sont en cours de finition. Au moment des travaux, il avait été évoqué de donner un nom aux impasses sans nom.

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers reçus en mairie dans lesquels des riverains de la rue de Trousse Chemise proposent de nommer l'impasse sans nom située entre le n°31 et le n°33 de la rue de Trousse Chemise.

C'est ainsi qu'il est proposé de nommer cette voie sans nom : « impasse Au Clair de Lune ».

Madame Annie DENIEL propose « impasse du Clair de Lune ».

Une discussion générale s'engage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes A. DENIEL, E. REGRENY, C. NICOLAS, M. JL CHENE) **décide de donner** comme appellation « impasse Au Clair de Lune » à l'impasse sans nom située entre le n°31 et le n°33 de la rue de Trousse Chemise.

Monsieur Jean-Luc CHENE rappelle son questionnement sur la présence de monticules au milieu de la chaussée à l'intersection de la rue de Trousse Chemise et de la rue de la Prée.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de catadioptrés.

Finances

III – Budget global de la Commune – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Maire se retire et cède la parole à Monsieur Michel OGER pour la présentation du compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

IV – Budget global de la Commune – Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur Municipal, pour le Budget Global de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et visé par le Trésorier Payeur Général, n'appelle ni observation ni réserve.

V – Budget global de la Commune – Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de porter la somme de 400 000.00 Euros à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 185 091.32 Euros à l'article 002 - Excédents de fonctionnement reportés et d'affecter la somme de 807 616.11 Euros à l'article 001 – Excédents d'investissement reportés.

VI – Budget Ecotaxe – Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Maire se retire et cède la parole à Monsieur Michel OGER pour la présentation du compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

VII – Budget Ecotaxe – Approbation du compte de gestion 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur Municipal, pour le Budget Ecotaxe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et visé par le Trésorier Payeur Général, n'appelle ni observation ni réserve.

VIII – Budget Ecotaxe – Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide d'affecter la somme de 45 872.75 Euros à l'article 001 – Excédent d'investissement reporté, et la somme de 89 482.75 Euros à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel OGER et les services administratifs pour la qualité du travail effectué et la clarté des comptes.

IX – Subvention aux associations 2019

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes à verser aux associations au titre de l'année 2019 :

* A4P	Mmes MF. PENAUD, A. DENIEL, D. MARTIN, Mrs M. OGER et A. BRIAND membres de l'association « A4P », quittent la séance. 4 000.00 € à l'unanimité des présents
* ACCA	1 700.00 € à l'unanimité
* Amicale des Anciens Cols Bleus	500.00 € à l'unanimité
* Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 500.00 € à l'unanimité
* Association des Amis des Chats Abandonnés	500.00 € à l'unanimité
* Baz'arts au Potager	700.00 € à l'unanimité
* Club Pétanque Portingalais	Reporté à titre exceptionnel (changement de président)
* Club de Lecture Portingalais	1 452.00 € à l'unanimité
* Foyer des Jeunes Education	1 500.00 € à l'unanimité

* IAVNANA	600.00 € à l'unanimité
* Judo Club Rétais	900.00 € à l'unanimité
* Les Portes en Fête	20 000.00 € PAR 12 POUR et 1 ABSTENTION (E. REGRENY)
* RE CREATION	500.00 € à l'unanimité
* Fanfare du Bûcheron	1 500.00 € à l'unanimité
* Sporting Club Rétais Rugby	900.00 € à l'unanimité
* Tennis Club du Bout de l'Île	2 500.00 € à l'unanimité
* Viet Vo Dao	900.00 € à l'unanimité
* Ré Espace Jeunes	Refusé à l'unanimité
TOTAL :	41 652.00 €

X – Réhabilitation d'une maison d'habitation en maison de santé – Avenant n°1 Lot n°2 « VRD »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°1 proposé par l'entreprise Ré TP et tel que présenté,
- Dit que les crédits nécessaires sont portés au budget global de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

XI – Maison de santé – Loyer – Courrier du Docteur MOATASSIME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Docteur MOATASSIME et rappelle la décision prise sur les conditions de mise à disposition des locaux de la maison de santé à des professionnels et le maintien du coût du loyer arrêté à la somme de 14 €/m².

XII – Office National des Forêts – Programme de travaux

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de travaux de l'ONF pour l'entretien des accès plages de la commune pour un montant total de 19 429,25 € HT, financé entièrement par la collectivité ;
- **Dit** que le financement de ces travaux sera imputé sur le budget Ecotaxe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

Personnel

XIII – Personnel communal – Police Municipale – Création d'un poste de Gardien-Brigadier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Décide** d'ouvrir un poste de gardien-brigadier à temps complet, à compter du 01/06/2019 ;
- **Dit** qu'il sera mis fin au 31/05/2019 au contrat d'agent de surveillance de la voie publique souscrit ;
- **Dit** que le tableau des effectifs de la commune s'établit comme suit, sauf modification à intervenir avant le 1^{er}/06/2019 :

PERSONNEL PERMANENT A TEMPS COMPLET :

- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie
- 1 Rédacteur Territorial
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- 2 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- 2 Gardien-brigadier de Police Municipale
- 4 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- 3 Adjoint Technique Territorial
- 1 Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

- 1 Adjoint d'Animation Territorial

PERSONNEL PERMANENT A TEMPS NON COMPLET :

- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 33/35^{ème}
 - 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème}
 - 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 20,33/35^{ème}
 - 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 14/35^{ème}
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le suivi de la présente décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

DPU

XIV – Droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux

Dans le cadre de la délégation en date du 18/04/2014, qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie concernant les immeubles suivants :

- Propriété sise rue de Hurlevent,
- Propriété sise 3 rue de la Grenouillère.

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité sur la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

Questions diverses

Madame Elisabeth REGRENY rappelle l'organisation par l'APE de la course colorée, le samedi 30 mars prochain, à 13h30 au Gros Jonc.

Madame Marie-Françoise PENAUD évoque la liste à compléter pour la prochaine collecte de la Banque Alimentaire le 6 avril prochain.

Monsieur le Maire fait part des dates suivantes :

- Conseil Municipal : vendredi 12 avril à 19h00.
- Réunion de travail : mardi 9 avril à 19h00.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 28 mars 2019
LE MAIRE,
Michel AUCLAIR